

## CONTRIBUTION POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA MIGRATION ET DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

### CONTRIBUTION TO A BETTER HANDLING OF AFRICAN MIGRATION AND INTEGRATION

Amadou Sileye SALL  
Président de l'Association Terre Espoir  
pour le Développement (Mauritanie)

#### Résumé :

Dans le cas présent, la Mauritanie est à la fois un pays émetteur, principalement en direction de l'Afrique subsaharienne et récepteur de migrants, essentiellement Ouest africains. Du fait de sa position géographique, elle est devenue aussi un pays de transit des candidats à la migration vers l'Europe. Face à l'ampleur grandissante des flux de migrants en transit par ces pays enregistrés au cours de ces dernières années, les autorités mauritaniennes prennent de plus en plus conscience de la complexité et des enjeux des questions de la migration internationale. Des mesures et projets de textes visant à mieux contrôler la migration irrégulière sont déjà adoptés ou en cours d'adoption, notamment sous l'influence de la coopération avec les pays européens (Espagne et France). Au cours des cinq dernières décennies, les pays africains ont déployé divers efforts pour soutenir le rêve des fondateurs du continent afin que l'Afrique soit unie, en procédant aux ajustements et aux compromis nécessaires.

Nous sommes une association dénommée ATED (Association Terre Espoir pour le Développement) qui œuvre aussi dans ce sens. Nous sommes basés au sud de la Mauritanie dans une zone frontalière du Sénégal et proche du Mali. Nous avons eu à recenser les migrants dans la zone et les responsables des migrants font appel à nous en cas de difficultés et nos actions vont dans le sens de les aider et les soutenir dans leurs épreuves avec le peu de moyens à nos dispositions mais aussi en les présentant à l'OIM pour assistance directe.

**Mots clés :** Migration, intégration africaine, société civile mauritanienne, coopération internationale.

#### Abstract :

In this case, Mauritania is both a sending country, mainly to sub-Saharan Africa, and a receiving country for migrants, mainly West Africans. Because of its geographical position, it has also become a transit country for candidates for migration to Europe. In view of the growing scale of the flows of migrants in transit through these countries in recent years, the Mauritanian authorities are becoming increasingly aware of the complexity and challenges of international migration issues. Measures and draft texts aimed at better controlling irregular migration have already been adopted or are in the process of being adopted, particularly under the influence of cooperation with European countries (Spain and France). Over the past five decades, African countries have made various efforts to support the dream of the continent's founders to have a united Africa, making the necessary adjustments and compromises.

We are an association called ATED (Association Terre Espoir pour le Développement) which also works in this direction. We are based in the south of Mauritania in an area bordering Senegal and close to Mali. We have had to identify the migrants in the area and those in charge of the migrants call on us in case of difficulties and our actions are aimed at helping and supporting them in their ordeals with the few means at our disposal but also by presenting them to the IOM for direct assistance.

#### Keywords :

## INTRODUCTION

En 2017, la Conférence des Nations unies sur le commerce transfrontalier et le développement durable a indiqué qu'il y avait environ 41 millions de migrants internationaux se déplaçant à l'intérieur, en provenance ou à destination de l'Afrique, dont 5 millions d'immigrants du reste du monde, 17 millions de résidents hors du continent et 19 millions de résidents sur le continent<sup>1</sup>.

Les rapports sur les migrations en Afrique se sont concentrés sur les déplacements et les migrations irrégulières, en particulier vers l'Europe, et pourtant des conclusions récentes indiquent que 80 % des Africains qui pensent à la migration n'ont aucun intérêt à quitter le continent (OIM, 2017), et n'ont aucune intention de le quitter de manière définitive. Bien que l'Afrique accueille un quart de la population de réfugiés, seuls 2/3 sont des ressortissants de 5 pays sur les 54 que compte le continent. Il existe un appel à un nouveau récit sur la migration contemporaine en Afrique qui se concentre largement sur la migration intra-africaine, comme le démontrent les interminables passages quotidiens aux frontières par les commerçants, dont beaucoup sont des femmes vendant sur les marchés qui essaient simplement de gagner leur vie. Contrairement à l'impression d'horreur véhiculée par les médias de la migration irrégulière d'Afrique par la Méditerranée, la plupart des migrants africains ne traversent pas les océans, mais plutôt les frontières terrestres.

L'ONG ATED, étant une organisation de référence de droit mauritanien, et ayant une expérience en la matière dans le domaine de l'assistance des migrants et de la sensibilisation sur le droit des migrants, entend développer quelques points en rapport avec la migration en Afrique. Cela sera structurée en quelques points centraux, à savoir : la politique migratoire mondiale, l'intégration et la migration en Afrique, la migration et la libre circulation des biens et des personnes et la gouvernance de la migration.

### 1. Les politiques migratoires mondiales

Actuellement, on compte plus 281 millions de migrants dans le monde en 2020 (migrants qui ont quitté leurs pays d'origine pour résider dans un autre pays), soit 3,6% de la population totale<sup>2</sup> y compris les migrations forcées. Ce chiffre augmente de 2 % par an, en dépit de nombreuses restrictions à la mobilité transnationale durant ces dix dernières années.

Or la mobilité humaine, en particulier la migration, s'impose comme un élément crucial de la mondialisation méritant d'être mieux appréhendé par les Etats et les organismes internationaux. Une migration humaine est un déplacement d'individus ou de populations d'un pays dans un autre pour des raisons économiques, politiques ou culturelles. La migration ne touche que les populations sédentarisées. Car c'est le point d'attache, le logement, le domicile, qui constitue le point de départ de toute migration. C'est un phénomène certainement aussi ancien que l'humanité.

Les démographes considèrent que les migrations seront une importante variable d'ajustement d'ici 2050, échéance à laquelle 2 ou 3 milliards d'individus supplémentaires sont attendus sur la planète, alors que les effets des modifications climatiques se feront probablement déjà sentir et que certaines zones ne pourront plus nourrir une population supplémentaire.

---

<sup>1</sup> Rapport sur la migration en Afrique, OIM.

Les migrants sont donc au cœur des débats de l'actualité car la richesse de ces acteurs (en terme humain, économique, financier) se fondent médiatiquement dans l'unique vocable de Co-développement.

## 2. Les politiques migratoires Nord - Sud

Les pays d'Europe adoptent une politique globale européenne en matière de migrations dont les actions prioritaires sont centrées sur l'Afrique et la Méditerranée mais aussi les pays de l'Est et la Turquie. (Cf. décisions issues des conférences de Rabat<sup>3</sup>, Tripoli et Lisbonne). Les différentes approches migratoires des pays européens, dont la France, sont inscrites dans le pacte européen<sup>4</sup> sur les migrations, adopté sous la présidence française de l'Union Européenne en octobre 2008 et qui souligne l'importance des logiques de développement et de Co-développement. La tendance actuelle des pays industrialisés est de promouvoir le dialogue avec les pays d'origine et de transit pour une gestion concertée des migrations.

Toutefois, malgré les nombreuses communications du gouvernement français et la forte médiatisation autour de la signature d'accords censés montrer « le souci de concertation » avec les pays d'émigration, très peu sont rentrés en vigueur, faute pour les autres d'avoir été ratifié par la France<sup>5</sup>. La marge de manœuvre des pays africains dans ces accords politique est très limité car le souci de concertation n'est pas réellement respecté et n'a pas lieu pour constituer un accord harmonieux des différentes directives à prendre.

Le Colloque international des sociétés civiles euro-africaines sur les migrations, le développement humain, durable et solidaire en a témoigné par sa déclaration d'engagement ; « Considérant les inégalités flagrantes entre pays du Nord et pays du Sud liées aux modèles économiques dominants qui sont imposés aux pays du Sud et réaffirmant leur préoccupation face aux aspects de la crise économique et financière internationale et la nécessité de défendre la diversité culturelle et du droit à la liberté de circulation et d'établissement<sup>6</sup> ».

La volonté de certains pays du Nord est d'inciter le pays de départ et de transit à s'engager dans le contrôle des flux migratoires en échange de possibilités de migration légale et d'aide au développement. Cependant, tous les pays du Sud – cas de la **Mauritanie** – ne sont pas dotés de politique nationale sur les migrations (PARTIE A SUPPRIMER). La mauritanie dispose bien d'une stratégie nationale de gestion de la migration.

Dans le cas présent, la Mauritanie est à la fois un pays de départ, principalement en direction de l'Afrique Subsaharienne et récepteur de migrants, essentiellement Ouest africains. De part sa position géographique, elle est devenue aussi un pays de transit des candidats à la migration irrégulière vers l'Europe. Face à l'ampleur grandissante des flux de migrants en transit par ce pays enregistré au cours de ces dernières années, les autorités mauritaniennes prennent de plus en plus conscience de la complexité et des enjeux des questions de la migration internationale. Des mesures et projets de textes visant à mieux contrôler la migration irrégulière sont déjà adoptés ou en cours d'adoption, notamment sous l'influence de la coopération avec les pays européens (Espagne et France).

---

<sup>3</sup>Déclaration et plan d'action de la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement à Rabat le 11 juillet 2006 – en *Annexe*.

<sup>4</sup>Pacte européen – octobre 2008 – en *Annexe*.

<sup>5</sup> Les accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au Co-développement, version actualisée au 6 janvier 2009, Document d'analyse, La CIMADE « L'humanité passe par l'autre ».

<sup>6</sup>Déclaration d'engagement final, Colloque international des sociétés civiles euro-africaines sur les migrations et le développement humain durable et solidaire du 12 au 14 octobre 2009 à Dakar-Sénégal (CONGAD).

### 3. Intégration et migration en Afrique

Au cours des cinq dernières décennies, les pays africains ont déployé divers efforts pour soutenir le rêve des fondateurs du continent afin que l'Afrique soit unie, en procédant aux ajustements et aux compromis nécessaires. L'une de ces initiatives pour le développement de l'Afrique a été la notion de Renaissance africaine (RA), l'idée que l'Afrique deviendrait une puissance et un acteur important dans le monde (Mandela, 1997). Cette notion a été annoncée par les essais de Cheikh Anta Diop et par les leaders d'opinion de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle du Liberia, du Nigéria et de l'Afrique du Sud.

Le concept a ensuite été popularisé par les Présidents sud-africains Nelson Mandela et Thabo Mbeki, et renforcé par le Programme de redressement africain du millénaire de Mbeki et le Plan Oméga du Président sénégalais Abdoulaye Wade. Le Plan d'action de Lagos de 1980 (OUA, 1980) a également été élaboré pour renforcer l'autonomie et l'interdépendance de l'Afrique. Malheureusement, sa faible mise en œuvre a entravé la réalisation de ses objectifs (ECOSOC et CEA-ONU, 1990).

Ces initiatives ont finalement abouti à l'adoption de l'Union africaine, qui accorde un plus grand crédit à la démocratie, à la bonne gouvernance, aux droits de l'homme et des peuples, à la paix et à la sécurité, à la lutte contre l'impunité et à la participation des citoyens africains. En reconnaissant que le développement économique ne pouvait pas se faire dans un vide de gouvernance et de démocratie (CEA-ONU, InterAfrica Group/Justice Africa, 2002), l'Acte constitutif a été établi pour reconcevoir les principes sous-jacents du panafricanisme, en poussant le continuum de la souveraineté vers l'intervention, plutôt que vers l'intégrité territoriale précédemment vénérée (George, s.d.).

Les graves conflits internes et les catastrophes naturelles du XXe siècle ont montré aux gouvernements africains qu'ils ne pouvaient plus être indifférents aux événements clés qui se produisaient dans les pays du continent, qui étaient si interconnectés qu'ils suscitaient une réaction collective ; et que la diminution des corollaires de l'oppression, de la domination et de la conquête nécessitait une action collective plus vigoureuse.

Plus de 55 millions de personnes sont actuellement déplacées à l'intérieur de leur propre pays, déracinées par les conflits, la violence et les catastrophes. Les déplacés internes vivent souvent dans des endroits surpeuplés et insalubres où les emplois et les services sont rares. Ces conditions désastreuses ont aujourd'hui empiré en raison des risques sanitaires et des impacts socioéconomiques de la pandémie.

En 2019, l'OIM a fourni une protection et une aide à plus de 21 millions de déplacés internes et à six millions de membres des communautés d'accueil touchées. L'organisation a joué également un rôle actif dans les initiatives mondiales visant à résoudre le déplacement interne, notamment le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur les déplacements internes, une initiative lancée par le Secrétaire général en février 2020 pour trouver des solutions audacieuses à cette crise mondiale et la plateforme GP20, qui promeut les Principes directeurs relatifs au déplacement interne.

### 4. Stratégie continentale pour l'Afrique

La migration intra-africaine reste selon l'OIM une tendance dominante de la migration africaine contemporaine. La Stratégie définit la nouvelle orientation de l'Organisation avec l'Afrique aux niveaux politique et stratégique. Elle est en accord avec les buts et objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) auquel presque tous les pays africains adhèrent, ainsi qu'avec le Programme pour le développement durable à

l'horizon 2030, la vision stratégique de l'OIM et le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM (MIGoF).

Les participants lors de ces différents ateliers ont fourni des recommandations sur les moyens d'aller de l'avant et ont réitéré leur engagement à travailler en étroite collaboration avec l'OIM dans la mise en œuvre de cette stratégie. Cette collaboration est d'autant plus cruciale qu'elle intervient en pleine COVID-19, qui a imposé d'énormes contraintes à la mobilité humaine.

La stratégie jette les bases d'une coopération renouvelée et renforcée avec la CUA, les CER de l'UA et les États membres de l'Union africaine ainsi qu'avec le système des Nations Unies, entre autres acteurs clés, pour une meilleure gouvernance de la migration africaine afin de favoriser un développement inclusif et durable en Afrique.

Elle souligne également les besoins et les priorités des pays africains, correspondant à l'Agenda 2063 de l'UA et aux autres instruments internationaux et régionaux pertinents. Au cours des cinq prochaines années, les principaux domaines de tendances et moteurs seront le changement climatique et la dégradation de l'environnement, les tendances démographiques et l'urbanisation, la féminisation croissante de la migration, l'augmentation de la migration interne et les défis permanents en matière humanitaire et de développement.

Les partenariats de l'OIM avec la CUA, les CER et les États membres contribueront à renforcer le rôle de la migration dans le développement des pays africains, à relever ses défis et à promouvoir les aspects positifs de la migration grâce à des cadres de gouvernance efficaces. Ils renforceront également la gouvernance et la gestion des migrations grâce à des approches innovantes et dynamiques liées aux réalités et aux systèmes de valeurs africains.

Des actions concertées et coordonnées sont nécessaires dans un esprit de partage des responsabilités entre les États et les autres parties prenantes nationales et internationales pour tirer le meilleur parti des avantages de la migration et relever ses défis, notamment l'impact négatif de la COVID-19 sur les systèmes de gestion des migrations et des frontières, et sur la protection des migrants.

## **5. Gestion des frontières et libre circulation des personnes**

De nombreux pays d'Afrique ont des infrastructures en matière de gestion des frontières et des capacités en personnel insuffisantes, ainsi que des frontières étendues et poreuses, dont un certain nombre doivent encore être définitivement délimitées. Les migrations irrégulières sapent le concept de libre circulation associé à la capacité des États à gérer leurs propres frontières. En Mauritanie, plus de 49 points de passage officiels sont construits et équipés par le système Obour, afin de surveiller les frontières. L'exemple, le plus pertinent, c'est la construction d'un centre de coopération Police gendarmerie et douanes des 3 pays (Mali, Mauritanie, et le Sénégal), logé en Mauritanie, sur le financement de l'UE.

Le projet de stratégie de l'Union africaine pour le renforcement de la gouvernance des frontières en Afrique définit la gestion des frontières comme « la coordination et la coopération nationales et internationales entre toutes les autorités et agences compétentes impliquées dans la sécurité des frontières et la facilitation des échanges, afin d'établir une gestion des frontières efficace, efficiente et coordonnée, pour atteindre l'objectif de frontières ouvertes, mais bien contrôlées et sécurisées ». On pense souvent à tort que le passage à la libre circulation dans le contexte de l'Union africaine implique la suppression des frontières et entraînera le franchissement irrégulier et incontrôlé des frontières par les personnes.

L'aspiration ultime de l'Union africaine est la création d'un marché commun qui assure la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux et d'autres ressources au niveau continental.

Toutefois, même à ce stade final du processus d'intégration, il n'est pas prévu de supprimer les frontières intérieures et de les remplacer par une frontière extérieure commune, et le processus de passage des frontières reste un processus géré, bien que fortement facilité et communément soutenu par une technologie avancée et des approches inter-agences plus coopératives ou intégrées de la gestion des frontières.

## 6. Le cas de la République Islamique de Mauritanie

Certains accords ont été répertoriés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant le gouvernement mauritanien, même s'ils sont plutôt anciens et ne concernent que la migration de travail :

- Différents accords de libre circulation de personnes avec de nombreux pays ouest africains (Mali, Sénégal...)
- Accord relatif à l'emploi et au séjour des travailleurs mauritaniens au Sénégal et sénégalais en Mauritanie (1972)
- Convention en matière de travail et d'utilisation des ressources humaines entre l'Algérie et la Mauritanie (2004)
- Accord de rapatriement des migrants ouest-africains ayant transité en Mauritanie en situation irrégulière en Espagne (2003)<sup>7</sup>
- Accord de coopération en matière de régulation et de gestion des flux migratoires (2007)
- Déclaration commune entre l'Union Européenne et la Mauritanie (Juin 2007)<sup>8</sup>
- Accord de réadmission en cours de négociation avec la France

Au cours de ces dernières années, la Mauritanie est devenue un pays de transit par excellence à destination de l'Espagne par les îles Canaries. De récentes évolutions des dynamiques migratoires (« embarcation de fortune ») s'orientent vers l'Espagne et l'Italie, nouvelles destinations convoitées. Récemment, des mesures visant le contrôle de la migration irrégulière ont été adoptées dans le cadre de la coopération avec les pays européens et en particulier avec l'Espagne, notamment par le durcissement des contrôles aux frontières et la zone maritime. De ce fait, la Mauritanie a entrepris de grands efforts dans le cadre de la prévention et la lutte contre le trafic de migrants clandestins.

Un accord portant sur l'organisation de la migration légale et temporaire a été signé le 25 juillet 2007 entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne. Sans oublier que cette coopération bilatérale en matière de circulation de personnes et d'immigration avait déjà été concrétisée (stipulée) entre ces deux pays voisins dans un premier accord du 1er juillet 2003 en matière d'immigration, pour coopérer dans la lutte contre l'immigration et contre les réseaux de trafic de personnes.

Face à ce nouveau fléau, le Gouvernement mauritanien a pris des mesures spécifiques pour une meilleure protection des frontières afin de gérer efficacement ces flux de migrant(e)s vers l'Europe. Ainsi, le gouvernement mauritanien a eu l'initiative de créer en octobre 2005 un Comité interministériel et un Groupe d'Etude sur la Gestion des Flux Migratoires (GEFM)<sup>9</sup> pour couvrir le champ très vaste que constitue la problématique des flux migratoires. Ce groupe est composé de l'administration, d'acteurs de la société civile, des partenaires au

---

<sup>7</sup> CARIM, profil Migratoire, mars 2010

<sup>8</sup> EODS - Mauritanie 2007 DECLARATION PRÉLIMINAIRE

<sup>9</sup> Migration en Mauritanie, Publication OIM, mars 2008

développement concernés par la question de migration, la commission européenne, les Etats membres de l'UE, des partenaires techniques et financiers et les Ambassades des Etats voisins.

Sans oublier que depuis février 2007, ce pays fait parti des pays d'observation du réseau de correspondants scientifiques du CARIM, Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales, créé en février 2004 et financé par la Commission Européenne. Le CARIM a pour objectif l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée orientale. Il se compose d'une cellule de coordination à l'Institut Universitaire Européen à Florence en Italie et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie ainsi que la Libye et la Mauritanie (en 2007).

Au dernière nouvelle, le gouvernement mauritanien serait ouvert au dialogue bilatéral avec la France pour signer un accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au Co-développement. Cet accord pose la question des migrations et de la gestion des flux migratoires et pour laquelle le Co-développement a été érigé en solution.

Les dispositions prises dans cet accord concernant les actions d'aide de développement mis en place par les migrants, se focalisent surtout sur les transferts d'épargne. Cette dernière intéresse car elle représente une manne d'argent considérable. La mobilisation de cette épargne « à des fins d'investissement » est donc encouragée dans ces accords, sans se substituer aux responsabilités des Etats en matière d'infrastructures et de services de base.

## 7. Politique publique et initiatives M&D en Mauritanie

Le constat qui est fait en Mauritanie particulièrement dans les wilayas du Guidimakha, Gorgol et Brakna, ou l'ONG ATED a une vision générale des choses, pour ne citer que cela, est qu'au contraire de beaucoup d'autres wilayas dans le pays, les initiatives et projets M&D ou de codéveloppement sont relativement rares. Les exemples sont nombreux, dans les villages de la *wilaya*, de projets ou initiatives portés ou appuyés, sur la base de dons ou d'envoi de matériel notamment, par la diaspora.

Les trois secteurs les plus visés sont l'éducation, la santé et l'eau. On retiendra surtout les actes de solidarité des migrants : envoi de médicaments, prise en charge des frais médicaux d'un parent souffrant ou d'un villageois, etc.

On peut établir la typologie suivante relativement à la contribution des migrants au développement de leur localité d'origine :

- Les **solidarités familiales** – filets sociaux comme la gestion de l'urgence, l'organisation de fêtes, le rapatriement des corps, l'adhésion à une mutuelle de santé...
- Les **contributions sociales** – participation à des projets d'infrastructures d'accès aux services de base, d'éducation, d'assainissement, d'eau, de santé, d'énergie...
- Les **investissements économiques** – immobilier, projet générateur de revenus, entrepreneuriat, banque de céréales, barrages...
- Les **apports culturels** – compréhension/décryptage des codes culturels, sauvegarde et promotion des patrimoines...
- Les **innovations** – tout type de savoirs nouveaux acquis durant les parcours migratoires
- **Partenariats** – capacités à ouvrir les territoires sur l'ailleurs, créer des coopérations entre acteurs
- **Plaidoyer** – campagne autour de la diffusion de valeurs, de la protection des droits, pour la promotion de plans d'actions thématiques, etc.

Dans certaines wilayas (Guidimakha surtout), la contribution des migrants au développement est difficile à évaluer. Alors qu'elle semble évidente avec les villages, elle l'est moins avec la ville. Cela tient peut-être à l'histoire de Sélibabi, ville relativement récente qui a grossi autour de son centre administratif, et dont l'attachement des habitants (ou anciens habitants) au territoire ne peut pas être le même que dans les autres territoires de la région, où l'attachement au terroir est évident.

Les formes les plus citées de contribution des migrants au développement de Sélibaby étaient, de très loin, les contributions sociales, avec la participation à des projets d'infrastructures de base, et les solidarités familiales, c'est-à-dire l'appui à des filets sociaux comme la gestion de l'urgence, le rapatriement des corps, la caisse de cotisation de Sélibaby à l'étranger... Les investissements immobiliers étaient également cités, dans une moindre mesure. Les liens entre la diaspora et les coopératives féminines ont été mentionnés lors de temps de concertation.

Toutefois, ces mêmes enquêtes comme les temps de concertation qui ont suivi n'ont pas permis de faire émerger des cas concrets d'initiatives portées ou soutenues par les migrants. Le constat qui en est tiré est d'ailleurs que, globalement, il existe une forte méconnaissance des habitants sur les formes de contribution des émigrés, internes comme externes, au développement du territoire. Leur contribution passe avant tout par de l'envoi d'argent (transferts financiers), de nourriture ou de matériel à leur propre famille.

Parmi les initiatives M&D identifiées sur la commune de Sélibaby, on peut noter :

- L'équipement de l'hôpital régional de Sélibaby en 2003, avec l'UAGF et le soutien de l'association « Les Amis du Désert » (lits, médicaments, etc.) ;
- La formation de l'ensemble du personnel soignant du Guidimakha, sur la gynécologie, le paludisme et les maladies diarrhéiques ;
- La construction d'un mur de clôture du cimetière vers 2015, cofinancée par des notables du quartier et par des membres de la diaspora de Bambaradougou ;
- La construction d'un centre polyvalent appelé Maison du Guidimakha en 2009-2016, sur la base de dons coordonnés par l'UAGF, qui regroupe la diaspora du Guidimakha ;
- La reconstruction de la mosquée dite « Diamaa Ferlo » (bâtie en 1982) dans le quartier de Ferlo, démarrée en 2016 sur la base du volontariat de quelques maçons et du financement par des habitants du quartier et des membres de la diaspora ;
- La participation individuelle au financement de mosquées ;
- La promotion de la culture soninké avec l'appui d'APS.

Quant aux initiatives portées par les communautés immigrées dans la commune, notamment les Maliens et les Sénégalais, on distinguera, sur la base des temps de concertation menés dans le cadre du projet MIDRIM, l'impact économique et social de leur présence dans la commune – sans même parler de la dimension culturelle – de leurs actions ponctuelles. Ainsi, les associations de ressortissants organisent lors de grands événements comme les fêtes nationales (du pays d'accueil et du pays d'origine) des opérations festives ou civiques : balayage de rues de la ville, don de sang dans les structures de santé de la ville, etc. Parallèlement, leur présence a un impact indéniable sur le développement de la commune puisqu'ils apportent un certain savoir-faire dans certains métiers qualifiés, comme soudeur ou maçon, dans lesquels ils recrutent et forment de jeunes mauritaniens.